

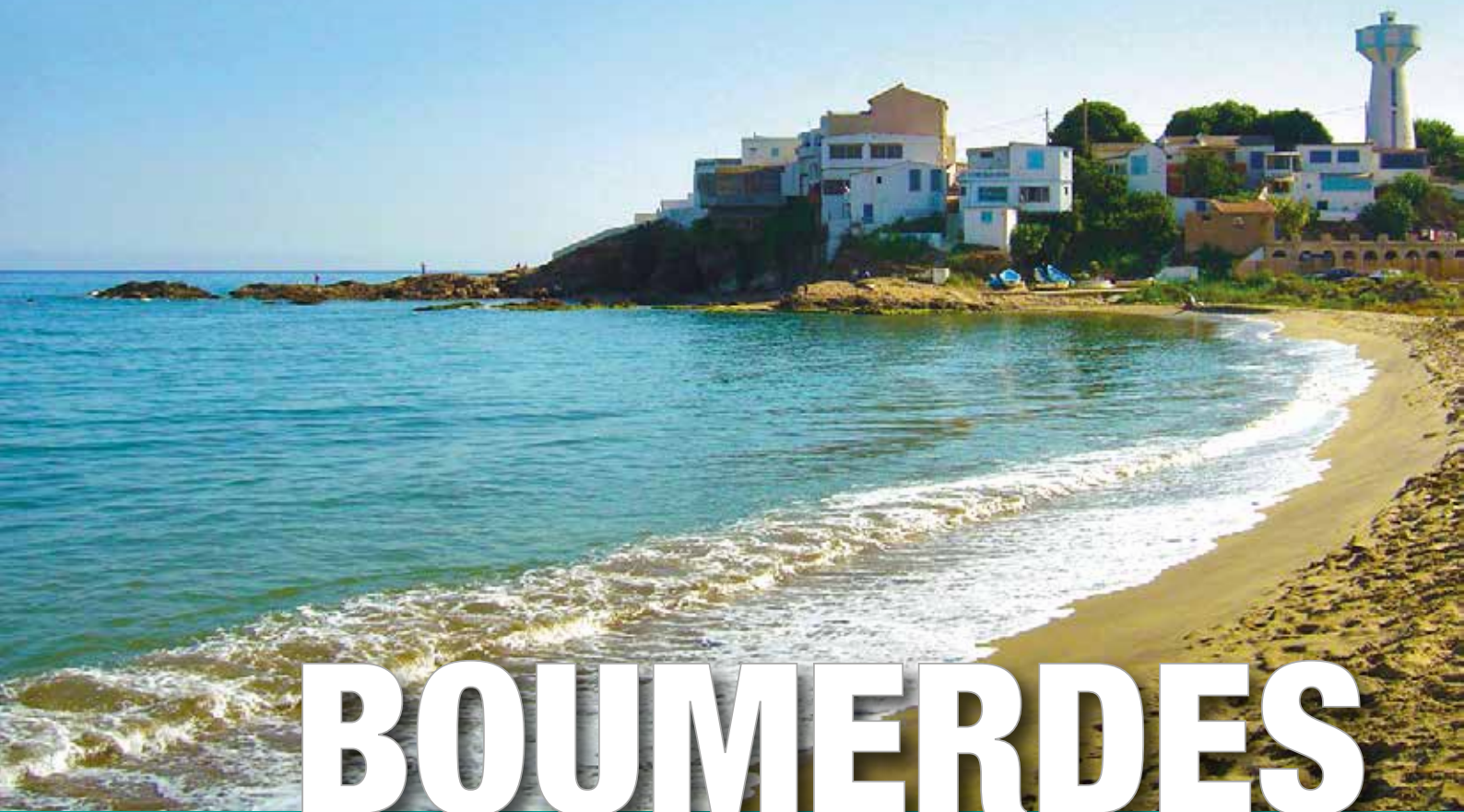


Union Internationale des Avocats
International Association of Lawyers
Unión Internacional de Abogados



THE DEATH PENALTY LA PEINE DE MORT

FRIDAY, 28 APRIL & SATURDAY, 29 APRIL, 2017
VENDREDI 28 ET SAMEDI 29 AVRIL 2017



BOUMERDES

ALGERIA ALGÉRIE



 #UIABoumerdes

Seminar organised by the UIA and Algerian National Committee,
with the support of Boumerdes Bar

Bringing together the world's lawyers

For over 85 years, the Union Internationale des Avocats (UIA - International Association of Lawyers) has been defending the legal profession and facilitating international contacts, cooperation and the exchange of knowledge among lawyers, while respecting their cultural and professional diversity.

Today, the UIA brings together several thousand members – lawyers or law professionals – and hundreds of bars, federations and associations.

Join the UIA and become a member of the world's strongest network of lawyers

- You will participate in the work of the UIA Commissions in Business Law, Human Rights and General Practice and share your experience with that of professionals from over 110 countries.

- You will also be able to join forces with the UIA, which, each year, provides its support to lawyers who cannot freely practise their profession. Everywhere in the world where rights of defence are threatened or the proper administration of justice is hindered, the UIA will make your voice heard.

www.uianet.org

Join the UIA during the seminar and benefit from a 50% discount on your membership fee.

Introduction

LA PEINE DE MORT : Le présent séminaire, organisé par le Comité National Algérien, en collaboration avec le Barreau de Boumerdes membre de l'UIA, se veut comme un autre lieu de débat sur la question sur la peine de mort. Un débat qui ne risque pas d'être épuisé. Bien au contraire, il se trouve constamment régénéré, a tel enseigne qu'elle figure parmi les questions de Droit les plus controversées, polarisant les opinions les plus diverses, tant à l'échelle nationale qu'internationale.

Ce séminaire se veut aussi comme une contribution au long processus de l'abolition définitive de la peine de mort en Algérie.

Les éminents intervenants et participants, que nous remercions d'être parmi nous, feront certainement de cette occasion un moment fort d'échange fructueux et constructif.

This seminar organized by Algerian National Committee at UIA in collaboration with Boumerdes Bar, a UIA collective member, is intended as another discussion place on the subject of the death penalty, a long-overdubbed but never exhausted debate. Indeed this issue remains among the most controversial subjects of law, polarizing the various opinions, at national as well as international level.

The seminar is also intended as a contribution to the long process of definitive abolition of death penalty in Algeria.

The distinguished speakers and participants that we thank for being with us will certainly make this seminar a highlight of fruitful and constructive debate.



UIA

25 rue du Jour – 75001 Paris – France

T +33 1 44 88 55 66 – F +33 1 44 88 55 77

E uiacentre@uianet.org – www.uianet.org

Comité d'organisation



Ahmed BENANTAR

Président du comité national Algérien
Bâtonnier de l'ordre des avocats
de Boumerdès
Lotissement du Lycée, villa 18 A,
ROUIBA – ALGER
Tél./Fax : +213 21 81 48 92
Mob. : +213 661 65 13 37
E-mail : ahmed.benantar@yahoo.fr
www.barreau-boumerdes.org



Julie GOFFIN

Coordinateur Droits de l'Homme
et Défense de la Défense de l'UIA
Avocat - Barreau de Bruxelles
89 rue Berckmans - 1060
Bruxelles, Belgique
Tél. : +32 (0) 25 38 90 10
+32 (0) 47 78 99 554
Fax : +32 (0) 53 86 891
E-mail : j.goffin@avocat.be



Abdelhak MELLAH

Avocat agréé à la Cour Suprême
et au Conseil d'Etat
Barreau de Boumerdès
Coopérative Enoujoum, quartier FOES,
Boumerdès
Tél./Fax : +213 24 94 60 65
Mob. : +213 550 06 10 92
E-mail : cabinetmellah@gmail.com



Mohamed Mehdi OTHMANI

Avocat à la cour
Barreau de Boumerdès
Lotissement du Lycée, villa 18 A,
ROUIBA – ALGER
Tél./Fax : +213 21 81 48 92
Mob. : +213 770 94 32 32
E-mail : conseil.othmani@yahoo.fr

Informations Générales

LIEU DU SÉMINAIRE

Cour de Boumerdès
Centre ville de Boumerdès

FRAIS DE PARTICIPATION

	Membre de l'UIA	Non membre
Frais de participation (Standard)	300 €	350 €
Jeunes avocats - 35 ans*	200 €	250 €
Avocats du Maghreb (Algérie – Tunisie – Maroc)	100 €	100 €

* Veuillez joindre une preuve d'âge au formulaire d'inscription pour bénéficier de frais d'avocats jeunes.

Ces frais couvrent : le cocktail de bienvenue du jeudi 27 avril 2017, les pauses café, le déjeuner du vendredi 28 avril 2017, le déjeuner du samedi 29 avril 2017, ainsi que les frais de documentation.

Le dîner de Gala du vendredi 28 avril 2017, à partir de 20h00 est facultatif et moyennant des frais supplémentaires (5000 DA pour les nationaux - 40 € pour les étrangers). Veuillez noter que le nombre de places au séminaire sont limité. Les organisateurs se réservent le droit de refuser les inscriptions en cas de demande excédentaire.

FORMATION CONTINUE

Chaque participant au séminaire recevra un « Certificat de participation » à la fin de l'événement.

Pour plus d'informations, veuillez contacter l'UIA.

LANGUE

La langue de travail sera le **Français**, avec traduction simultanée en **Arabe** et en **Anglais**.

PREMIERE JOURNEE :

OUVERTURE DES TRAVAUX

- 1 Allocution du Bâtonnier, Président du Comité National Algérien, M^e Ahmed BENANTAR - Timing : 10 minutes.
- 2 Allocution du Ministre de la Justice Garde Des Sceaux, ou son représentant - Timing : 10 minutes.
- 3 Allocution du Wali de la Wilaya de Boumerdes Monsieur Abderrahmane Madani FOUATIH - Timing : 10 minutes.
- 4 Allocution du bâtonnier, Président de l'Union Nationale des Barreaux Algériens - Timing : 05 minutes.
- 5 Allocution de Monsieur Jean Jacques UETTWILLER, Président sortant de l'UIA, UGGC Avocats, Paris, France
Timing : 05 minutes.

MATINEE : LA PEINE DE MORT DANS LE TEMPS ET DANS L'ESPACE

Modérateur : M^e BENAÏSSI Ismail Ahmed, Barreau de PARIS

- 1 Histoire de la peine de mort et émergence des remises en question de cette peine.
Intervenant : M^e Edmond FRETU, Directeur Adjoint droits de l'homme, UIA-IROL, Barreau de Paris - Timing : 20 minutes.
- 2 Panorama général de l'état de la peine de mort dans le monde.
Intervenant : M. Salvatore SAGUÉS, Spécialiste droits de l'homme, Organisation internationale de la Francophonie (OIF)
Timing : 20 minutes.

Modérateur : M^{me} HAMRANI Samira, Conseiller (cour de Boumerdès)

- 3 LA PEINE DE MORT EN ALGERIE :
 - a. Pendant la guerre de libération.
 - b. Après l'indépendance.
 - c. Face au terrorisme.Intervenant : M^e Miloud BRAHIMI, Barreau d'Alger - Timing : 20 minutes.
- 4 L'ABOLITION EN FRANCE
Intervenant : M^e Edmond FRETU, Directeur Adjoint droits de l'homme, UIA-IROL, Barreau de Paris - Timing : 20 minutes.
- 5 Long combat en Algérie
Intervenant : M^e Ali HAROUN, Avocat, ancien Ministre Délégué aux Droits de l'homme et ancien Membre du Haut Comité d'Etat - Timing 20 minutes

Débat général - Timing : 20 minutes.

APRES-MIDI : LA PEINE DE MORT, NORMES INTERNATIONALES ET ENJEUX POLITIQUES NATIONAUX

Modérateur : M^e Houari BELBARR, codirecteur de la formation au sein de l'UIA, Barreau d'Oran

- 1 Les normes internationales relatives à la peine de mort.
Intervenant : M^e Julie GOFFIN, Coordinateur Droits de l'Homme UIA - Timing : 20 minutes.
- 2 Le rejet en droit international de la peine de mort pour les crimes les plus graves
Intervenant : M^e Julie GOFFIN, Coordinateur Droits de l'Homme UIA - Timing : 20 minutes.

Modérateur : PRA (cour de Boumerdès)

- 3 PEINE DE MORT : Les éléments sous-jacent du débat :
 - a. Droit de l'homme
 - b. Délits et violences politiques.
 - c. Politique pénale
 - d. Erreurs judiciaires
 - e. Qualité de la justice (indépendance, impartialité et efficacité de la justice)Intervenant : M^{me} FLORENCE BELLIVIER, Secrétaire Générale Adjointe de la FIDH et ancienne Présidente de la Coalition mondiale contre la peine de mort - Timing : 20 minutes.
- 4 La peine de mort aux USA : quel paradoxe ?
Intervenant : M. Salvatore SAGUÉS, Spécialiste droits de l'homme, Organisation internationale de la Francophonie (OIF)
Timing : 20 minutes.

Débat général - Timing : 40 minutes.

SECONDE JOURNEE :

MATINEE : PEINE DE MORT, LA CONTROVERSE

Modérateur : M^e Bassem EL DJAMILI, Barreau d'Alger

1 LA PEINE DE MORT : paroles de partisans
Intervenant : M^e Souilah BOUDJEMAA, Barreau d'Alger Ancien Sénateur - Timing : 20 minutes.

2 LA PEINE DE MORT : paroles d'adversaires
Intervenant : M^e Mustapha BOUCHACHI, Barreau d'Alger - Timing : 20 minutes.

Modérateur : M^e Ablaoui AREZKI, Ancien Bâtonnier d'Alger

3 LA PEINE DE MORT : manifestations d'opinions (paroles de victimes, d'intellectuels, d'hommes de lettres...)
Intervenant : Professeur Abdennour BENANTAR, Université Paris - Timing : 20 minutes.

4 LA PEINE DE MORT et son exécution - Expérience d'avocats ayant défendu des condamnés à mort
Intervenant : M^e Fatimata M'BAYE, Barreau de Mauritanie, Présidente de l'Association Mauritanienne des droits de l'homme
Timing : 20 minutes.

Débat général - Timing : 40 minutes.

APRES MIDI : QUELLES PERSPECTIVES ? OU COMMENT VAINCRE LA PEINE DE MORT

Modérateur : M. MEZIANI Abdelghani, Président du tribunal de Rouiba

1 Le pardon. El-Aafou
Intervenant : M^e Abdelfattah MOUROU, Avocat et Vice-Président De l'Assemblée Des Représentants du Peuple de la Tunisie
Timing : 20 minutes.

2 Mort accepté (avortement thérapeutique et euthanasie)
Intervenant : M^e Tarek ZOUHIR, Docteur en droit et avocat au barreau de Casablanca Maroc
Timing : 20 minutes.

Modérateur : M^e Sadek CHAIB, Avocat et Membre du Conseil de l'Ordre du Barreau d'Alger

3 Quelles peines alternatives à la peine de mort (Mort symbolique).
Intervenant : M^{me} FLORENCE BELLIVIER, Secrétaire Générale Adjointe de la FIDH et ancienne Présidente de la Coalition mondiale contre la peine de mort
Timing : 20 minutes.

4 Pour un moratoire : Expérience Algérienne et Marocaine
Intervenant : M^e Ali HAROUN, Avocat, ancien Ministre Délégué aux Droits de l'homme et ancien Membre du Haut Comité d'Etat - Timing 20 minutes

Intervenant : M^e Mohamed MESSAOUDI, Avocat et membre du bureau exécutif du réseau des avocats contre la peine de mort au Maroc - Timing : 20 minutes.

Débat général - Timing : 40 minutes.

CLOTURE DES TRAVAUX

5 Intervention conclusive : (synthèse et évaluation).
Intervenant : M^e MELLAH Abdelhak, Barreau de Boumerdès
Timing : 30 minutes.

6 Allocution du Bâtonnier, Président du Comité National Algérien, M^e Ahmed BENANTAR

7 Allocution de Monsieur Jean Jacques UETTWILLER, Président sortant de l'UIA, UGGC Avocats, Paris, France

8 Présentation congrès de Toronto

RÉSERVATION CHAMBRE D'HÔTEL

Un nombre limité de chambres a été pré-réservé à un tarif préférentiel. Les réservations doivent être faites directement à travers l'hôtel. Une carte de crédit doit être donnée afin de garantir votre réservation. Veuillez noter que le nombre de chambres est limité. Nous vous recommandons de procéder à vos réservations dès que possible.

HOTEL	TARIF	
HÔTEL SOFITEL ALGER	27 600 DZD / 246 €	Petit-déjeuner inclus
HÔTEL MERCURE ALGER	28 600 DZD / 286 €	Petit-déjeuner inclus
HÔTEL IBIS ALGER AÉROPORT	17 500 DZD / 137 €	Petit-déjeuner inclus
SUITE HÔTEL ROUIBA	14 400 DZD / 125 € 15 500 DZD / 135 €	Petit-déjeuner inclus
MEDINA BOUMERDES	7 300 DA / 70 €	Petit-déjeuner inclus

Pour une éventuelle réservation Veuillez contactez :

Artévo Communication & Edition, Tél./Fax: +213 21 29 87 19 - Mob.: +213 771 75 67 09 - E-mail: artevocom@gmail.com

Toute annulation sera soumise à une retenue de 50% et devra être communiquée par écrit **au plus tard le 20 Avril 2017**. Aucun remboursement ne sera effectué pour les annulations reçues après cette date.

CONDITIONS D'ANNULATION

VISAS

Toute personne qui a besoin d'une lettre d'invitation de visa pour assister au séminaire devrait s'inscrire et payer ses frais d'inscription **au plus tard le 20 Avril 2017** Pour s'assurer qu'il ya suffisamment de temps pour obtenir un visa.

Toute annulation sera remboursée intégralement, moins 50 € pour couvrir les frais administratifs, à condition que l'UIA ait reçu les documents d'inscription et les frais d'inscription **au plus tard le 20 Avril 2017**.

Si vous vous inscrivez après cette date, seulement 50% du montant payé moins 50 € couvrir les frais administratifs seront remboursés pour les annulations en raison de refus de visa.

Toutes les annulations dues au refus de visa doivent être envoyées par écrit et parvenir à l'UIA **avant le séminaire**. Les annulations doivent être accompagnées d'une **preuve de refus de visa**.

Si votre visa est délivré après la date du séminaire si vous n'avez pas de preuve de refus de visa, vous n'aurez pas droit à un remboursement.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Tous les enregistrements reçus par l'Union Internationale des avocats (UIA) ainsi que le paiement intégral des taxes correspondant aux épreuves sélectionnées seront confirmés par écrit.

L'UIA se réserve le droit d'annuler le report du séminaire à une date ultérieure, de modifier le lieu et / ou le programme du séminaire, d'apporter les corrections ou modifications apportées aux informations publiées dans le programme du séminaire et d'annuler toute invitation à participer au séminaire à tout moment et à leur entière discrétion, sans avoir à fournir de motifs pour le même.

Ni l'UIA, ni ses dirigeants, employés, agents, membres ou représentants ne peuvent être tenus pour responsables des pertes ou dommages subis (directement ou indirectement) par un délégué, un accompagnateur ou un tiers suite à des annulations, Modifications, ajournements ou modifications.

L'UIA conseille vivement aux participants de souscrire à des services modifiables et / ou remboursables, ainsi que de souscrire une assurance annulation.

Ni l'UIA, ni ses dirigeants, employés, mandataires, membres ou représentants ne peuvent être tenus responsables des pertes ou dommages, de quelque nature que ce soit, subis (directement ou indirectement) par un délégué ou un accompagnateur, sauf en cas de décès ou des blessures corporelles dues à une négligence grave de la part de l'UIA.

La relation contractuelle entre l'UIA et chaque participant (délégué ou accompagnateur) en relation avec le séminaire est soumise à la loi et à la juridiction françaises, à l'exclusion de toute autre loi. Paris est la ville de juridiction.

FORMALITÉS

Il incombe aux participants d'assurer le respect des formalités de police, de douane et de santé pour leur voyage.

Les participants qui ne peuvent participer au séminaire en raison de leur incapacité à prendre un vol ou tout autre moyen de transport en raison de leur incapacité à fournir le document requis (passeport, visa, certificat de vaccination, etc.) ne peuvent pas demander de remboursement.

FORCE MAJEURE

Par "force majeure", on entend tout événement extérieur aux parties, à la fois de nature imprévisible et insurmontable qui empêche le client ou les participants ou l'organisme ou les prestataires de services participant à l'organisation du séminaire d'exécuter tout ou partie de l'obligation prévue à l'article de présent accord. En cas d'une grève affectant les moyens de transport, l'accord exprès sera le cas, Le personnel de l'hôtel, les contrôleurs de la circulation aérienne, une insurrection, une émeute ou une interdiction quelconque décrété par les autorités gouvernementales ou publiques.

Il est expressément convenu que, pour les parties, un cas de force majeure suspendrait l'exécution de leurs obligations réciproques. En même temps, chacune des parties supportera la charge de toutes les dépenses qui leur incombent en cas de force majeure.

SANTÉ

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de problèmes de foyer existant avant le séminaire pouvant entraîner des complications ou être aggravés pendant toute la durée du séjour: grossesse, problèmes cardio-vasculaires, allergies, régimes spéciaux, pas encore consolidé le jour du début du séminaire, psychique ou maladie mentale ou dépressive, etc. (liste non exhaustive).



Union Internationale des Avocats
International Association of Lawyers
Unión Internacional de Abogados



THE DEATH PENALTY LA PEINE DE MORT

FRIDAY, 28 APRIL & SATURDAY, 29 APRIL, 2017
VENDREDI 28 ET SAMEDI 29 AVRIL 2017

BOUMERDES, ALGERIA
BOUMERDÈS, ALGÉRIE

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Inscrivez-vous en ligne sur: www.uianet.org

Ou veuillez remplir et retourner ce formulaire, par courriel, par fax ou par la poste, à l'adresse suivante:

UNION INTERNATIONALE DES AVOCATS

25 rue du Jour – 75001 Paris – France

Tél.: +33 1 44 88 55 66 ■ Fax: +33 1 44 88 55 77 ■ Email: uiacentre@uianet.org



Inscription en ligne

MEMBRES INDIVIDUELS UIA : MI - - - - -

Veuillez indiquer votre numéro de membre (veuillez cocher votre carte de membre ou les frais d'adhésion)

Nom de famille :

Prénom :

Entreprise :

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays :

Tél. : Fax :

E-mail :

Date de naissance :

Numéro d'identification TVA UE :

Demandes spéciales (alimentation spéciale, allergies, handicap ...) :

Arrivée / Heure de départ et le numéro de vol :

Hôtel :

A. FRAIS D'INSCRIPTION AU SÉMINAIRE

	Membre de l'UIA	Non membre
Frais de participation (Standard)	300 €	350 €
Jeunes avocat - 35 ans*	200 €	250 €
Avocat du Maghreb (Algérie – Tunisie – Maroc)	100 €	100 €

* Veuillez joindre une preuve d'âge au formulaire d'inscription pour bénéficier de frais d'avocats jeunes.

B. ACTIVITÉS SOCIALES DU SÉMINAIRE

Veillez indiquer ci-dessous si vous prévoyez assister aux événements suivants inclus dans le coût de votre inscription.

- Cocktail de bienvenue - Jeudi, 27 Avril 2017 à 18h00
- Déjeuner - Vendredi, 28 Avril 2017
- Déjeuner - Samedi, 29 Avril 2017

C. ACTIVITÉS FACULTATIVES

(Non inclus dans les frais d'inscription)

- Dîner facultatif - Vendredi, 28 Avril 2017

- S'il vous plaît réserver personne (s) pour le dîner

Règlement en EUROS 40 € x ____ / pers

Avocats Algériens 5000 DA x ____ / pers

- Excursion facultative - Samedi, 29 Avril 2017

- S'il vous plaît réserver personne (s) pour le dîner

Règlement en EUROS 70 € x ____ / pers

Avocats Algériens 9000 DA x ____ / pers

D. TOTAL

TOTAL (A) - Frais d'inscription €

TOTAL (C) - Activités facultatives €

Total (A+C) €

E. CONDITIONS D'ANNULATION

Je soussigné, confirme avoir lu et accepté les **conditions d'annulation** ainsi que les **conditions générales** données à la page 3 du programme d'inscription. Mon inscription ne sera prise en compte qu'à la réception du paiement.

Les participants sont conscients que leur image et / ou leur voix peuvent être photographiées, enregistrées ou filmées pendant toute la durée du séminaire. Ils cèdent à l'UIA, avec la signature de ce formulaire, le droit d'exploiter, de reproduire et de diffuser les images et enregistrements par tous moyens connus et inconnus, en utilisant tous les supports, pour une durée illimitée et gratuite.

F. MODE DE PAIEMENT

- Par chèque libellé en € à l'ordre de l'UIA, adressé à : UIA - 25 rue du Jour – 75001 Paris – France
- Par virement bancaire en €, sans frais pour le bénéficiaire, en faveur de l'Union Internationale des Avocats, Citant "Séminaire Boumerdes 2017", à la banque et au compte suivants :

Société Générale - Paris Elysées Entreprise
91 avenue des Champs Elysées - 75008 Paris - France
BIC / SWIFT N°: SOGEFRPP
IBAN: FR76 3000 3033 9200 0503 4165 164

Veillez joindre une copie de votre ordre de virement bancaire à votre formulaire d'inscription

- Par carte de crédit: Visa Mastercard

Carte N°: _____

Date d'expiration: __ / __ 3 chiffres: ___

Nom du titulaire de la carte:

J'autoriser l'Union Internationale des Avocats à débiter la carte de crédit mentionnée ci-dessus pour un montant de € (EUR)

- Paiement sur place Veuillez contacter :

Artévo Communication & Edition, Tél./Fax: +213 21 29 87 19 - E-mail: artevocom@gmail.com

Date: / /

Signature: